



FORÊTS LITTORALES

Remparts et écrins

Alors qu'un Français sur huit vit au bord de la mer, les zones côtières sont à la fois des espaces à forte densité de population et d'activité économique (tourisme, économie maritime), des territoires riches en biodiversité, sensibles et changeants. Encore plus qu'ailleurs, la gestion des forêts littorales doit concilier productivité, pression foncière, protection des milieux et accueil du public.

Dans ce dossier estival, *Forêts de France* raconte comment la main de l'homme a façonné les paysages côtiers, les efforts de boisement qui se poursuivent pour lutter contre l'érosion, les essences qui (re)gagnent du terrain, la gestion complexe des forêts dunaires et littorales par les professionnels, en Méditerranée, le long de l'Atlantique ou à la Martinique.

Dossier réalisé par
Violaine Grimprel et Blandine Even

Littoraux, une gestion complexe

La France métropolitaine compte au moins 6 000 kilomètres de côtes : des écosystèmes riches et variés, essentiels pour nos sociétés. Ils sont aussi fragiles, et subissent de fortes pressions principalement liées aux activités humaines.



Forêt de pins pignons en Camargue. Bernard Petit © CNPF.

Le littoral se définit comme la partie côtière située dans la zone de battement des marées, et plus généralement constitue une bande de terrains situés à moins de 500 mètres du rivage. En France métropolitaine, il couvre 4 % du territoire et concentre les défis : ces régions attractives font coexister enjeux économiques, environnementaux, fonciers et sociaux.

Sur le volet démographique, les communes littorales ont une très forte densité de population. En 2009, selon l'Insee, 7,8 millions de Français (soit 1 sur 8) vivaient dans une commune littorale. Leur attractivité continue de progresser. « La densité de population sur les côtes est 2,5 fois plus élevée que la moyenne hexagonale. Il est attendu 4,5 millions d'habitants supplémentaires sur le littoral d'ici 2040 », indique l'Insee dans sa synthèse de projection démographique à 2040.

Sur le plan économique, l'économie maritime et le tourisme marquent les territoires littoraux. Avec

2 000 km de plages, 473 ports de plaisance, 5 000 km de chemins de randonnée et 3 000 km d'itinéraires vélos, la façade littorale est la première destination touristique française et le tourisme littoral pèse pour 9 milliards d'euros de valeur ajoutée et 237 000 emplois, selon le ministère de l'Économie. « Le littoral français concentre aussi 36 % des résidences secondaires (5 millions de lits) et 40 % des lits touristiques. En haute saison, cette densité d'hébergements multiplie la population permanente de certaines communes de deux à six fois », précise le ministère.

« 36,5 % du littoral sont couverts par un espace protégé »

Le littoral représente également une diversité de milieux essentielle au maintien de la biodiversité. Près de 45 % des terres sont des espaces naturels et des surfaces en eau et 36,5 % du littoral sont couverts par un espace protégé (site Natura 2000, réserve naturelle, site du Conservatoire du littoral, biotope protégé par un arrêté préfectoral, cœur de Parc national), selon le Réseau des observatoires du trait de côte.

Les équilibres entre ces fonctions sont d'autant plus difficiles à trouver que la réalité des écosystèmes littoraux est mouvante. Plus de huit communes littorales sur dix sont sujettes aux risques naturels majeurs, selon des chiffres consolidés par le ministère de la Transition écologique, le Cerema et diffusés par le Réseau national des observatoires du trait de côte, « *Près d'un quart des côtes métropolitaines est soumis à un phénomène d'érosion : 270 km de côtes présentent une vitesse moyenne de recul de plus de 50 cm/an* » et « *700 000 hectares sont situés en zone basse, soit sous le niveau atteint par la mer lors de conditions extrêmes, dans les départements littoraux* ».

Littoraux : quelle place pour la forêt ?

Le Réseau national des observatoires du trait de côte précise que 44 % des côtes sont de type « rocheuses ou à falaises », 39 % sont des côtes d'accumulation (plages et dunes...) et que 17 % du littoral sont artificialisés. La forêt n'aurait donc aucune place en bord de mer ?

Sur l'ensemble du trait de côte, la forêt ou les arbres et les arbres d'ornement sont plus ou moins présents en fonction de l'histoire des lieux. Sur la façade atlantique, la forêt dunaire est omniprésente dans les Landes, en Gironde, en Charente-Maritime où elle représente respectivement 50 000 hectares, 53 000 hectares et 8 000 hectares. Plus au nord, elle se fait plus discrète : à peine une centaine d'hectares sur le littoral du Nord-Pas-de-Calais, 300 hectares dans le Morbihan, 370 dans le Finistère¹.

Ces « forêts dunaires » sont le fruit de campagnes de boisement historiques et modernes pour consolider et stabiliser les dunes. En effet, les tempêtes qui frappent régulièrement la façade atlantique conduisaient le sable à ensevelir des villages entiers.

Selon l'ONF, acteur majeur et historique des travaux en milieu dunaire, « *au XIX^e siècle, à la même époque que les reboisements de restauration des*

terrains en montagne (RTM), d'importantes plantations sont entreprises sur le littoral atlantique pour stabiliser les dunes et bloquer l'engloutissement des territoires. Après plusieurs essais de plantations à la fin du XVIII^e siècle, le décret impérial du 14 décembre 1810 ordonne aux propriétaires forestiers d'ensemencer les dunes ». Depuis deux cents ans, l'ONF a conservé sa mission de gestion des 380 km de cordon dunaire végétalisés.

« *Au plus près de la mer, c'est l'oyat qui a été utilisé. Plus en retrait, il était primordial de miser sur une essence déjà présente par îlots, dont on connaissait les capacités à s'adapter aussi bien à l'air et au climat marin, qu'au sol pauvre et sableux. Pionnier dans ce milieu complexe, le pin maritime est apparu comme une essence répondant à cette exigence, en plus de disposer d'un double intérêt économique. Au-delà de son bois, le pin maritime est plébiscité à l'époque pour sa résine, exploitée par la technique du gemmage jusqu'au milieu du XX^e siècle* », explique l'ONF. Longtemps oublié, le gemmage pourrait d'ailleurs revenir sur le devant de la scène (*lire en pages 32*).

1. Chiffres ONF.



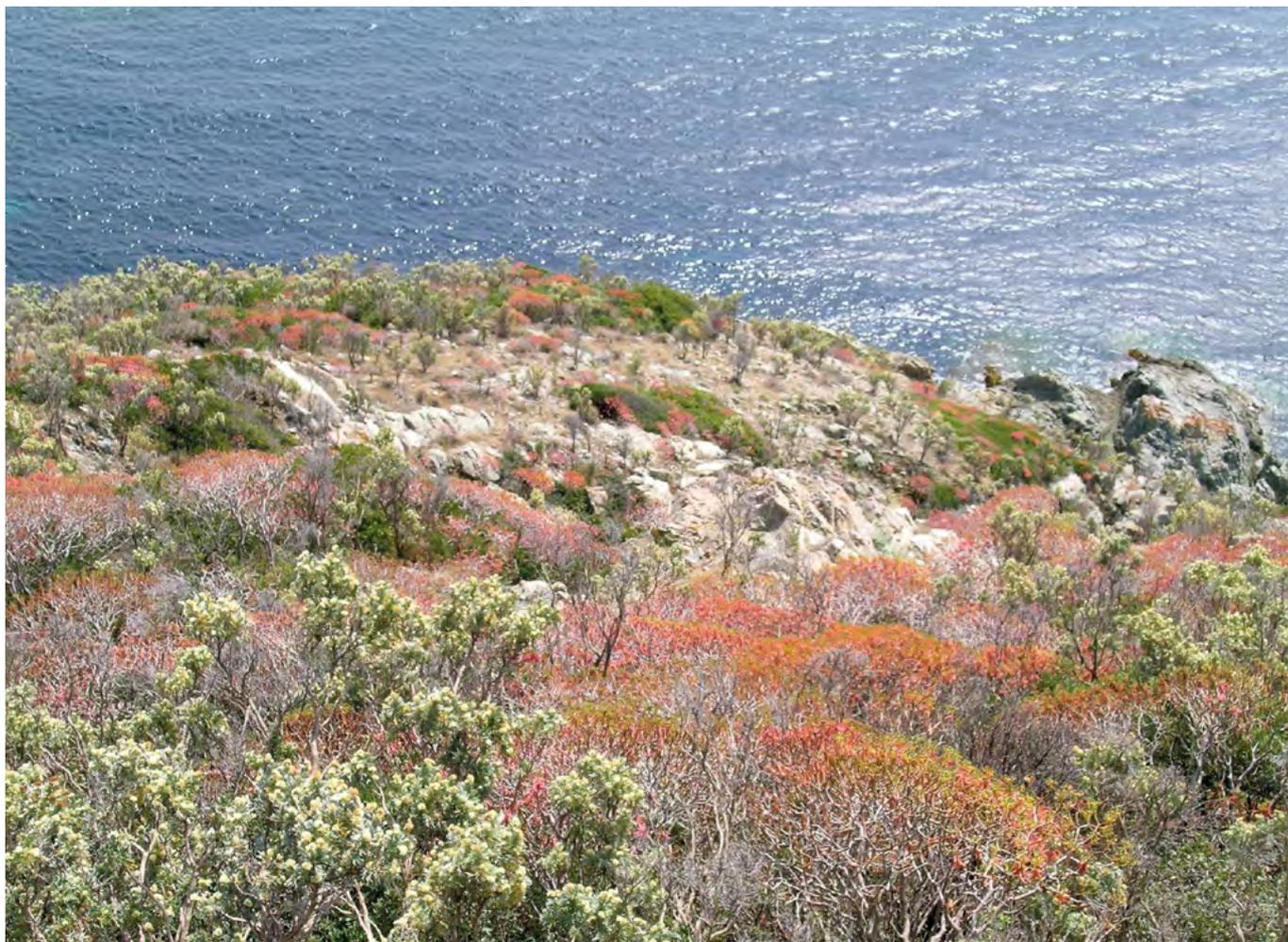
Forêt sur la dune. Louis Amandier © CNPF.

Le recul du trait de côte

Le Cerema produit à l'échelle nationale un « indicateur de l'érosion côtière ». Il indique que 20 % du trait de côte français est en recul, soit environ 920 km de linéaire. En cinquante ans, le recul de trait de côte correspond à la disparition de 30 km² de territoire. Le constat général est à nuancer : les zones sableuses

étant bien plus menacées. « *Les côtes basses sableuses évoluent plus que les autres types de côte : 37 % sont en recul. Et cinq départements (Seine-Maritime, Charente-Maritime, Gironde, Hérault et Bouches-du-Rhône) possèdent au moins 50 % de leurs côtes en recul* », précise le Cerema.

Paroles de professionnels



Cordon végétal entre zones rocheuses et forestières. Louis Amandier © CNPF.

Sur le littoral varois, une sylviculture sur mesure

Les paysages du littoral varois juxtaposent les plaines alluviales et les promontoires rocheux sur quelques dizaines de mètres. « *Les écosystèmes du littoral sont vraiment particuliers, ce sont des terrains très fragiles* », explique Pierre Lacosse, inspecteur de l'environnement et garde au sein du Parc national de Port-Cros. Les conditions écologiques et climatiques peuvent varier très vite : force des vents dominants, changement brutal du relief, zones de dépression un peu plus humides, périodes sèches très poussées... « *Ces micro-mosaïques de conditions génèrent des choses extrêmement intéressantes. Au cap Lardier par exemple, on trouve une interface d'essences tolérantes au sel marin entre les zones rocheuses et forestières, qui forment un ourlet pour protéger les pins. On se rend compte que*

la nature donne ce qui est optimal, les interventions sylvicoles se font souvent à la marge », ajoute Pierre Lacosse. Ces milieux sont bien moins « malléables » qu'à l'intérieur des terres, où dans les grandes forêts, les conditions de milieu peuvent être similaires sur des dizaines de kilomètres. La sylviculture sur le littoral est vraiment faite sur mesure.

« *En 2007, ce sont 525 hectares de forêt qui ont brûlé. On s'est posé beaucoup de questions pour le reboisement. Et en cinq à dix ans, on a vu de la végétation spontanée apparaître, très similaire au peuplement d'origine. Les pins parasols ou chênaies sont moins hauts, certes, mais on observe déjà des mosaïques de milieux très nettes. De manière générale, on préconise aux propriétaires forestiers d'intervenir le moins possible sur ces zones côtières. Et les résultats sont étonnants* », précise Pierre Lacosse.

En Gironde, favoriser la régénération naturelle

« Sur tout le rivage girondin, les propriétaires gèrent leur forêt en futaie régulière ou irrégulière de pins maritimes. Le fait que les sites du littoral soient classés entraîne généralement des recommandations paysagères ou des dispositions telles que l'interdiction d'extraire les souches après exploitation. On trouve aussi beaucoup de zones Natura 2000 », raconte Maxime Madore, conseiller forestier et animateur du GPF Médoc, à la chambre d'agriculture de la Gironde. « Cela dit, ce n'est pas vraiment contraignant en termes de gestion forestière. Le plus gros défi reste l'acquisition de la régénération naturelle, qui est toujours mise en place en priorité. Le changement climatique se caractérise par des étés plus chauds et plus longs. À cela s'ajoute une forte pression cynégétique, à la fois sur les feuillus et les résineux. La combinaison de ces deux phénomènes fait que la régénération naturelle peut être compromise. On préconise alors aux propriétaires de prendre le relais avec des plantations. »

En complément, « le chêne pédonculé et le chêne vert peuvent venir coloniser de manière plus ou moins intense les forêts dunaires. C'est surtout le chêne vert qui peut venir compromettre le boisement, car il coiffe la régénération naturelle du pin maritime. Nous conseillons de le rabattre assez vite pour le maîtriser. Le chêne pédonculé, lui, cohabite mieux avec le pin maritime », précise Maxime Madore.

« La gestion forestière sur les zones littorales est très spécifique, confirme-t-il. À quelques kilomètres de ces zones par exemple, on se trouve sur les étangs girondins qui ont un écosystème totalement différent. Ils sont beaucoup plus humides avec des périodes longues d'engorgement l'hiver. On retrouve là un itinéraire classique de plantation, la régénération naturelle ne peut pas être envisagée. »

Renouveler après les incendies

À la suite des incendies de l'été dernier, l'exploitation des bois est terminée pour les forêts privées et domaniales. Elle est encore en cours au sein des forêts usagères. « Ce qui est essentiel à présent, c'est de ne pas se précipiter. Il faut absolument respecter le délai sanitaire (environ deux ans) pour éviter que l'hylobe ou d'autres parasites ne viennent s'installer, recommande Maxime Madore. Ensuite, il est raisonnable d'attendre de voir si la régénération naturelle prend. On attend généralement trois ans pour cela. Mais attention, la germination

dépend vraiment des taux d'humidité et des conditions de chaleur. Des levées de semis importantes ne garantissent pas forcément l'acquisition de la régénération naturelle. Nous sommes vraiment tributaires des coups de chaud et des précipitations de plus en plus aléatoires. » Il souhaite rassurer les propriétaires : « Nous appelons à la vigilance, car de nombreux acteurs sont dans les starting-blocks pour replanter. Si aucune régénération naturelle ne prend dans les trois ans, alors, nous préconisons la plantation. Tout cela demande une bonne organisation et le temps de la réflexion. »

« La brutalité climatique rend complexes les écosystèmes du littoral »

L'itinéraire sylvicole sur une forêt dunaire est particulier. « Des sillons sont mis en place pour protéger au mieux les plants du vent et du soleil. L'installation des plants sur les dunes prend plus de temps qu'en plaine, de même que le développement des tiges. La résilience et l'implication de certains propriétaires pour ce travail de longue haleine de reboisement sont exemplaires », salue Maxime Madore.



Régénération naturelle de pin maritime. Gilles Bossuet © CNPF.